

Pour une 1^{ère} inscription Listes des pièces à remettre

A l'issue de votre inscription administrative par le web, vous serez redirigé vers l'application de dépôt des pièces justificatives obligatoires pour l'inscription.

Documents obligatoires
Photo d'identité de l'année (format 35 mm x 45 mm), tête nue sur fond clair qui figurera sur votre carte étudiant
Attestation d'acquittement de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ou d'exonération (boursier)
Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
Extrait d'acte de naissance en version originale et en version française si vous êtes étudiant de nationalité étrangère
Titre de séjour ou récépissé de demande de titre de séjour si vous êtes étudiant de nationalité étrangère
Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les étudiants de nationalité française
Diplôme ou l'attestation de réussite au diplôme ayant permis votre admission
Relevé de notes du baccalauréat où figure votre INE
Attestation d'assurance « Responsabilité Civile scolaire ET extra-scolaire » couvrant l'année universitaire à suivre du 1 ^{er} septembre n au 31 août n+1 mentionnant les stages.
Imprimé " Autorisation d'utilisation de la photographie et des données personnelles"
Imprimé d'"acceptation des règlements, chartes et consignes applicables"
Fiche : " Personne à contacter - Autorisation de communiquer avec vos parents"
"Charte anti-plagiat" signée
"Accord de confidentialité" signé
Pour les élèves mineurs : Autorisation de soins signée par les parents
Pour les mineurs : En cas de séparation ou de divorce : photocopie du document attestant la garde du ou des enfants
DOCUMENT SUPPLEMENTAIRE :
Pour les élèves de La Prépa des INP :
- Relevés de notes de 1 ^{ère} et de terminale

L'INSCRIPTION DEFINITIVE NE POURRA ETRE VALIDEE QUE SI VOTRE DOSSIER EST COMPLET

Un dossier incomplet bloquera la délivrance de la carte étudiant, des certificats de scolarité, attestations, etc...

Vous ne pourrez pas non plus accéder à l'établissement ou à votre espace intranet étudiant

Pour une réinscription Listes des pièces à remettre

Documents obligatoires
Attestation d'acquiescement de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ou d'exonération (boursier)
Titre de séjour ou récépissé de demande de titre de séjour si vous êtes étudiant de nationalité étrangère
Attestation d'assurance « Responsabilité Civile scolaire ET extra-scolaire » couvrant l'année universitaire à suivre du 1 ^{er} septembre n au 31 août n+1 <u>mentionnant les stages.</u>
Imprimé " Autorisation d'utilisation de la photographie et des données personnelles"
Imprimé d'"acceptation des règlements, chartes et consignes applicables"
Fiche : " Personne à contacter - Autorisation de communiquer avec vos parents"
"Charte anti-plagiat" signée
"Accord de confidentialité" signé
Autorisation de soins signée par les parents d'enfants mineurs
Pour les élèves mineurs : En cas de séparation ou de divorce : photocopie du document attestant la garde du ou des enfants

L'INSCRIPTION DEFINITIVE NE POURRA ETRE VALIDEE QUE SI VOTRE DOSSIER EST COMPLET
 Un dossier incomplet bloquera la délivrance de la carte Aquipass, des certificats de scolarité, attestations, etc.
Vous ne pourrez pas non plus accéder à l'établissement ou à votre espace intranet étudiant



Autorisation d'utilisation de la photographie et des données personnelles

Nom Prénom :

Étudiant en	☐ 1 ^{ère} année	☐ 2 ^{ème} année	☐ 3 ^{ème} année	☐ année aménagée
à :				
ENSC - Bordeaux INP	☐	Cognitive		
ENSCBP - Bordeaux INP	☐	Agroalimentaire – Génie biologique		
.....	☐	Chimie- Génie physique		
.....	☐	Matériaux (alternance)		
.....	☐	Agroalimentaire - Génie industriel (alternance)		
.....	☐	Matériaux composites – Mécanique (alternance)		
ENSEGID- Bordeaux INP	☐	Environnement, Géo ressources et Ing. du Dév. durable		
ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP	☐	Électronique		
.....	☐	Informatique		
.....	☐	Mathématique et Mécanique		
.....	☐	Télécommunications		
.....	☐	Réseaux et systèmes d'information (alternance)		
.....	☐	Systèmes électroniques embarqués (alternance)		
ENSPIMA- Bordeaux INP	☐	Performance Industrielle et Maintenance Aéronautique		
ENSTBB - Bordeaux INP	☐	Technologie des Biomolécules		
La Prépa des INP	☐			

I. Règlement général sur la protection des données

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne est entré en vigueur. Ce texte clarifie les conditions dans lesquelles nous devons vous informer et pouvons traiter vos données personnelles. Afin de vous garantir la plus grande transparence quant à l'utilisation de ces données, nous tenons à vous rappeler que vous restez maître de vos données personnelles.

Dans le cadre de votre scolarité, nous conservons vos coordonnées en vous assurant de leur confidentialité.

☐ J'autorise Bordeaux INP et ses composantes à utiliser ces données dans le cadre des démarches administratives liées à ma formation.

II. Autorisation d'utilisation de la photographie

Lors de la délivrance de votre carte d'étudiant multiservices « Aquipass », votre photographie sera stockée sur un serveur sécurisé.

Elle pourra également être utilisée afin de constituer un trombinoscope à l'usage exclusif des équipes pédagogiques et administratives.

Votre photographie sera alors protégée et accessible uniquement par l'administrateur de ce service.

Elle sera conservée durant toute votre scolarité au sein de Bordeaux INP, et ne sera en aucun cas communiquée à des tiers, vendue, ou encore utilisée pour un autre usage.

☐ J'autorise Bordeaux INP et ses composantes à utiliser ma photo pour un trombinoscope à usage pédagogique

☐ Je n'autorise pas Bordeaux INP et ses composantes à utiliser ma photo pour un trombinoscope à usage pédagogique

☐ J'autorise Bordeaux INP et ses composantes à publier librement les photographies et vidéos me représentant dans le cadre exclusif de leurs publications à des fins pédagogiques ou scientifiques et/ou de communications externes ou internes sur support papier et/ou numérique (annuaires, plaquettes, brochures de présentation, affichettes, sites internet,...)

☐ Je n'autorise pas Bordeaux INP et ses composantes à publier librement les photographies et vidéos me représentant dans le cadre exclusif de leurs publications à des fins pédagogiques ou scientifiques et/ou de communications externes ou internes sur support papier et/ou numérique (annuaires, plaquettes, brochures de présentation, affichettes, sites internet,...)

III. Autorisation de transfert de données personnelles vers le CNOUS

La carte « Aquipass » vous permet grâce à la monétique « Izly » («porte-monnaie dématérialisé" rechargeable en ligne par carte bancaire ou par virement SEPA.) de payer différentes prestations :

- Repas dans les restaurants universitaires ;
- Achat de friandises ou boissons aux distributeurs automatiques ;

Pour profiter de ces services, vous devez autoriser l'établissement à transmettre les données suivantes au Centre National des Œuvres Universitaires (CNOUS). :

- Nom ;
- Prénom ;
- Date de naissance ;
- Votre adresse de messagerie Bordeaux INP.

Si vous n'autorisez pas ce transfert de données, vous ne pourrez bénéficier des services dont le paiement est réalisée grâce à la technologie « Izly ».

Vous pourrez utiliser les restaurants universitaires sur présentation de votre carte et vous devrez vous acquitter du tarif étudiant en numéraire.

☐ J'autorise Bordeaux INP et ses composantes à transmettre partie de mes données au CNOUS pour l'usage d'Izly

☐ Je n'autorise pas Bordeaux INP et ses composantes à transmettre partie de mes données au CNOUS pour l'usage d'Izly

Signature des représentants légaux si élève mineur

Signature de l'élève



REGLEMENTS, CHARTE ET CONSIGNES APPLICABLES

Nom Prénom :

Ecole : Filière : Année :

Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance :

- ☐ des règlements intérieurs de Bordeaux INP et des écoles (<https://www.bordeaux-inp.fr/extranet/fr/etudiants>)
- ☐ du règlement pédagogique de l'école où je suis inscrit (consultez votre espace de travail sur le site extranet de l'école)
- ☐ de la charte anti plagiat (*PJ au dossier d'inscription*)
- ☐ des consignes qualité-hygiène & sécurité (<https://www.bordeaux-inp.fr/extranet/fr/etudiants>)
- ☐ des accords, contrats et droits concernant la confidentialité et la propriété intellectuelle (*PJ au dossier d'inscription*)

et je les accepte

Date :

Signature de l'élève

Signature des parents si élève mineur

Nom Prénom :

Ecole/Composante : Filière : Année :

Personne à contacter en cas d'accident

NOM

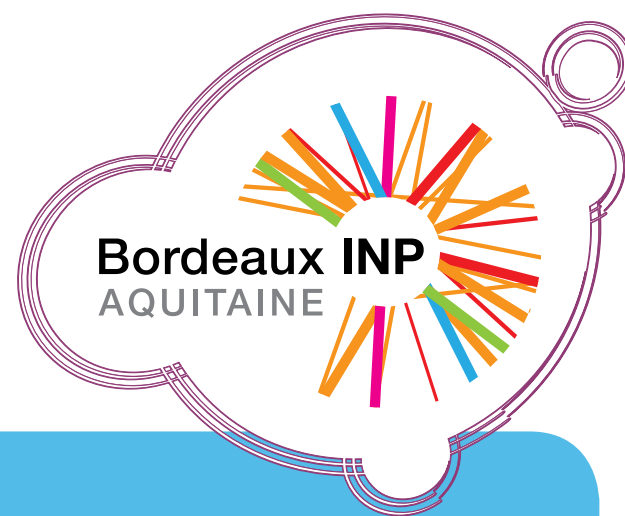
COORDONNEES TELEPHONIQUES

Autorisation de communiquer avec vos parents

- ☐ *Je souhaite que mes parents puissent être renseignés, à leur demande, sur mon inscription et mes résultats durant la présente année universitaire.*
- ☐ *Je ne souhaite pas que mes parents puissent être renseignés sur mon inscription et mes résultats durant la présente année universitaire. **En cas de demande de leur part, ils seront informés de ce souhait.***
- ☐ *J'accepte que mes parents puissent être informés sur des problèmes de santé me concernant pour la présente année universitaire*
- ☐ *Je n'accepte pas que mes parents puissent être informés sur des problèmes de santé me concernant pour la présente année universitaire. **En cas de demande de leur part, ils seront informés de ce souhait.***

Talence, le (Signature obligatoire)

LE PLAGIAT



Définition

D'après la définition du Petit Robert, le plagiat consiste « à s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et de les présenter comme siens ».

Dans le cadre de travaux évalués, **le plagiat constitue une fraude** dont les conséquences peuvent être graves : attribution d'une note de zéro au travail incriminé, exclusion de l'établissement, exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur français.

En matière de propriété intellectuelle, **le plagiat constitue un délit**.

Ce que disent les règlements pédagogiques de Bordeaux INP

Article 3 I-5 Plagiat

Le plagiat consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source (ouvrage, internet, travail d'un autre élève...). Le plagiat est une fraude relevant de l'article 3 I-2 du règlement pédagogique. Si un travail réalisé par un groupe d'élèves comporte un plagiat, tous les membres du groupe en assument la responsabilité. **Chaque élève a le devoir de prendre connaissance de la charte anti-plagiat disponible sur le site extranet de l'établissement.**

Article 3 I-2 Déroulement des épreuves (absence, accès salles, consignes générales organisationnelles, infractions, fraude).

L'instruction de la fraude relève du conseil d'administration de Bordeaux INP, constitué en section disciplinaire compétente à l'égard des usagers selon les dispositions du code de l'éducation. Son Président est saisi de la fraude. **Les sanctions encourues par un élève peuvent aller du simple avertissement jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur français.**

Ce que dit la loi : Le plagiat est un délit

Article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle :

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est un délit. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

Exemples de sanctions

En juin 2016, la section disciplinaire de Bordeaux INP a notamment prononcé les sanctions suivantes :

- > Exclusion pour une durée d'1 an avec sursis, avec nullité du semestre
- > Exclusion pour une durée de 2 ans dont 1 avec sursis, avec nullité du semestre

A savoir

Ce que vous avez rédigé par vous même doit être clairement distingué de ce qui provient d'un autre auteur. Si un extrait est cité tel quel, il doit être placé entre guillemets, souvent écrit en italique, et la source doit être indiquée (nom de l'auteur éventuel et référence précise). Ceci s'applique aussi aux textes provenant d'internet ainsi qu'aux textes anonymes. Lorsque le texte d'un autre auteur est résumé, paraphrasé (reproduction de la structure du texte source mais en utilisant des synonymes), reformulé ou traduit, la source précise doit aussi être indiquée clairement.

Les citations ne concernent pas que des mots.

Elles peuvent aussi concerner des tableaux, des graphes, des données, des images ou des photographies, du son, de l'audiovisuel, etc. De plus, si les sources ne sont pas libres de droit, leur réutilisation peut nécessiter une autorisation préalable de l'auteur ou même le paiement d'une redevance.

COMMENT RÉFÉRENCER
ET CITER UN ÉLÉMENT
BIBLIOGRAPHIQUE DANS UN
DOCUMENT SCIENTIFIQUE ?

bit.ly/2c7Avc7

ACCORD DE CONFIDENTIALITE

ENTRE :

Civilité :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

Code Postal

Ville :

Ci-après désigné par l'« **Etudiant** »,

ET

INstitut Polytechnique de Bordeaux,
Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et
Professionnel,
Situé 1 Rue du Dr Albert Schweitzer 33402 TALENCE,
Représenté par monsieur Marc PHALIPPOU, Directeur
Général
Ci-après désigné « **Bordeaux INP** »,

L'Etudiant et Bordeaux INP étant ci-après individuellement
ou collectivement désignés par la ou les « **Partie(s)** »

PREAMBULE

Dans le cadre de son cursus, l'Etudiant intègre une
formation dispensée par l'une des écoles de Bordeaux INP.

Ecole :

A ce titre, l'Etudiant reconnaît qu'il va bénéficier au sein de
l'école concernée (hors laboratoire de recherche) d'un
savoir, des connaissances, des compétences et des
capacités de mise en œuvre de projets qui lui sont inconnus
à la date de son intégration.

De plus, l'Etudiant reconnaît que Bordeaux INP mettra à sa
disposition un groupe d'enseignants chercheurs ainsi que
différents plateaux techniques et des moyens matériels qui
seront le support de tout développement mené dans le cadre
de son cursus.

L'Etudiant sera également amené dans le cadre de son
cursus à recevoir des informations émanant des
enseignants chercheurs ou de partenaires tiers directement
ou via Bordeaux INP.

De même, Bordeaux INP reconnaît que l'Etudiant pourra
apporter certaines idées à caractère innovant ou novateur et
sera éventuellement amené à les mettre en œuvre ou à les
concrétiser dans le cadre de son cursus.

Certains Projets pourront être présentés à des partenaires
potentiels susceptibles d'être intéressés par un co-
développement des résultats du Projet. Les résultats du
Projet et les modalités de gestion de ces résultats ne sont
pas l'objet du présent Accord et feront l'objet d'un contrat
supplémentaire et différent entre Bordeaux INP et lesdits
partenaires. Cependant, le présent Accord entend
également encadrer la confidentialité des informations que

L'Etudiant pourrait être amené à recevoir de la part d'un
partenaire tiers directement ou via Bordeaux INP.

L'Etudiant et Bordeaux INP se sont rapprochés afin
d'entreprendre des discussions sur les modalités de leurs
relations et de gestion respective de leurs connaissances et
apports (ci-après les « **Echanges** »).

LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 – Définitions

Pour les besoins du présent Accord, les termes suivants,
dès lors qu'ils seront munis d'une première lettre majuscule,
auront le sens suivant :

Accord : Le présent accord entre les Parties.

Informations Confidentielles : Informations et données de
toute nature, notamment technique, scientifique,
économique, financière, commerciale, comptable, tout plan,
étude, prototype, matériel, données expérimentales et de
tests, dessins, représentations graphiques, savoir-faire,
expériences, bases de données, logiciels et programmes,
quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen, incluant
sans limitation, les communications orales, écrites ou fixées
sur un support quelconque, que les Parties sont amenées à
se communiquer. Il est entendu entre les Parties que les
Connaissances Propres, les informations décrites ci-dessus
émanant de Bordeaux INP, de l'Etudiant ou d'un partenaire
tiers sont des Informations Confidentielles.
Toute information devra être traitée comme confidentielle
par les Parties, que la formulation
« confidentiel » soit utilisée ou non dans les notes, études,
analyses ou tout autre document.

Article 2 – Objet

L'Accord a pour objet de fixer les règles relatives à la
protection et à l'utilisation des Informations Confidentielles
que les Parties ou un partenaire tiers vont s'échanger dans
le contexte défini en préambule.

Chacune des Parties transmettra les seules Informations
Confidentielles qu'elle juge nécessaires à la poursuite des
échanges.

Aucune disposition de cet Accord ne peut être interprétée
comme obligeant l'une des Parties à transmettre des
Informations Confidentielles ou à se lier contractuellement
avec l'autre.

Article 3 – Obligation des Parties

La Partie qui reçoit les Informations Confidentielles s'engage
pendant la durée du présent Accord et

jusqu'à ce qu'elles tombent dans le domaine public à ce que
ces Informations Confidentielles émanant de la Partie ou
d'un partenaire tiers qui les transmet :

- a) soient protégées et gardées strictement
confidentielles et soient traitées avec le même
degré de précaution et de protection qu'elle
accorde à ses propres Informations Confidentielles
de même importance ;

- b) ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, dans d'autres objectifs que ceux définis par le présent Accord, comme mentionnés dans le Préambule ci-dessus, sans le consentement préalable et écrit de la Partie ou du partenaire tiers qui les a transmises ;
- c) ne soient ni communiquées ni susceptibles de l'être, soit directement, soit indirectement à tout tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées à l'article 5 ci-dessous ;
- d) ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par la Partie ou le partenaire tiers qui les a transmises et ce, de manière spécifique et par écrit.

Nonobstant les dispositions des articles 9 et 10 ci-dessous, le terme ou la résiliation du présent Accord n'aura pas pour effet de dégager les Parties de leurs obligations de respecter les dispositions de l'article 3 concernant l'utilisation et la protection des Informations Confidentielles reçues avant la date de la résiliation ou l'arrivée du terme. Les obligations contenues dans ces dispositions restent en vigueur pendant la période définie audit article.

Article 4 – Exceptions

La Partie qui reçoit les Informations Confidentielles ne sera soumise à aucune restriction quant à leur utilisation, si elle peut apporter la preuve :

- a) qu'elles sont entrées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celle-ci par un tiers de bonne foi ;
- b) qu'elles sont déjà connues de celle-ci, cette connaissance préalable pouvant être démontrée par l'existence de documents appropriés dans ses dossiers ;
- c) qu'elles ont été reçues d'un tiers autorisé à les divulguer, de manière licite, sans restriction ni violation du présent Accord ;
- d) que l'utilisation ou la divulgation a été autorisée par écrit par la Partie ou le partenaire tiers dont elles émanent ;

- e) qu'elles sont le résultat de développements internes entrepris de bonne foi par des membres de son personnel n'ayant pas eu accès à ces Informations Confidentielles ;
- f) que la divulgation est requise par toute loi ou décision de justice, sous réserve que la Partie devant transmettre ces Informations Confidentielles en avise, dans les plus brefs délais, la Partie ou le partenaire tiers dont elles émanent en tenant compte de toute objection de sa part.

Article 5 – Propriété intellectuelle

Il est expressément convenu par les Parties que la divulgation entre elles d'Informations Confidentielles au titre du présent Accord, ou la réception d'Informations Confidentielles d'un partenaire tiers, ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à la Partie qui les reçoit, un droit de propriété quelconque sur les Informations Confidentielles ou sur tout droit, existant ou futur, de propriété intellectuelle ou autre relatif aux Informations Confidentielles.

Toutes les Informations Confidentielles et les supports communiqués et remis par une Partie ou un partenaire tiers sont et resteront la propriété exclusive de celui-ci.

Article 6 – Durée

Nonobstant sa date de signature, le présent Accord entrera en vigueur rétroactivement le 1^{er} septembre de la première année d'inscription universitaire de l'Etudiant à Bordeaux INP et s'appliquera jusqu'à la fin du cursus de l'Etudiant au sein de Bordeaux INP.

Il n'y a pas de reconduction tacite. Toute prolongation des termes de l'Accord devra faire l'objet d'un avenant signé par les représentants dûment autorisés de chaque Partie.

Article 7 – Loi applicable – Litige

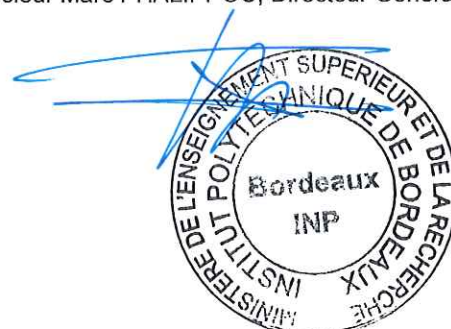
7.1 L'Accord est soumis à la loi Française.

7.2 Tout différend entre les Parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation de l'Accord, que les Parties n'auront pu résoudre à l'amiable sera porté devant les Tribunaux français compétents.

Fait à Talence, en deux (2) exemplaires originaux, le / /

L'Etudiant

Pour Bordeaux INP
Monsieur Marc PHALIPPOU, Directeur Général





AUTORISATION DE SOINS

Je soussigné.e :
(NOM et Prénom de la Mère)

.....
(NOM et Prénom du Père ou représentant légal)

☐

autorise

☐

n'autorise pas

L'administration de La Prépa des INP de Bordeaux à prendre, en cas d'urgence, toutes dispositions utiles et nécessaires en cas d'accident ou de problèmes de santé survenus à ma fille / mon fils :

NOM et prénom :

Né.e le : à

N° Sécurité Sociale :

Personnes à joindre en cas d'urgence :

Tél. :

Fait à :

Le :

Signature de la Mère

Signature du Père

ou Signature du représentant légal